

## **La question de l'efficacité des dispositifs de compensation des Champs électromagnétiques artificiels étant souvent posée, voici mon positionnement:**

Le 20 mars 2019

Je précise qu'étant EHS, je suis moi même utilisateur de ces dispositifs (CMO) depuis plusieurs années, mais au fil du temps ma conviction de leur efficacité réelle sur moi s'émousse.

J'avais fait ce choix à l'époque car très intéressé par la radiesthésie et la géobiologie, mais ma formation de physicien m'incite à une certaine rigueur.

### **Comment expliquer simplement le fonctionnement de ces appareils?**

Lorsqu'un champ électromagnétique (CEM) artificiel est émis, sa polarisation est dite lé vogyre (champ tournant vers la gauche), c'est une des caractéristiques qui participe à sa nocivité.

Un dispositif de compensation, détectant ce CEM artificiel va répondre par l'émission d'un champ magnétique scalaire, de très faible intensité, et dont le caractère dextrogyre (polarisation à droite) va atténuer, voire neutraliser le CEM artificiel.

### **De quelle neutralisation parle-t-on?**

L'action de ce dispositif de compensation, sur le vivant va se faire sur les plans subtils et énergétiques, avec l'objectif que le rééquilibrage de ces plans permettra le retour du fonctionnement adéquat des plans physique et physiologique, s'ils ont été perturbés par ce CEM artificiel.

Mais l'agression pour le vivant, constituée par ces CEM artificiels peut, surtout chez les EHS, mais pas que, provoquer le désalignement de ces plans entre eux, au point qu'un échange ou une connexion entre ces plans ne peut plus s'établir.

D'où des ressentis subjectifs et divergents de personnes qui utilisent ces dispositifs de compensation pour se protéger: certaines y voient un confort et leurs symptômes améliorés, d'autres non.

Si on prend l'exemple du CPL Linky, ces dispositifs de compensation, même s'ils apportent à certains une aide à leur qualité de vie, en milieu hostile, c'est à dire avec CPL linky, il n'en reste pas moins que le CPL continue de circuler et rayonner dans les câbles du logement.

Dans ces conditions, un filtre « physique » CPL, de réjection dans la bande des fréquences du Linky saura atténuer ce rayonnement, pas seulement le compenser.

Là encore, ce filtre CPL n'apportera pas systématiquement une amélioration des symptômes ressentis, de nombreux paramètres sont en jeu (personne, logement, alimentation électrique, environnement...)

Pour conclure, même en supposant que ces dispositifs de compensation peuvent être ressentis comme utiles pour certains, la meilleure démarche est de chercher d'abord à limiter son exposition, voire trouver des solutions pour ne pas être exposé inutilement. Ainsi se servir de ces dispositifs de compensation pour croire que l'on pourra continuer à utiliser, sans discernement chez soi, la Wi fi, le téléphone DECT, son téléphone portable sans aucune prudence élémentaire, se laisser installer des compteurs communicants si il est possible de l'empêcher et tout autre dispositif connecté, constituerait une erreur majeure.

**Il est important, de rechercher et mettre en oeuvre les conditions pour vivre dans un environnement à pollution électromagnétique aussi réduite que possible.**

*Patrice Goyaud, Physicien et Ingénieur retraité de EDF/RTE spécialiste du fonctionnement des réseaux électriques.*